

Rectorat Diec 3.03  
Bureau des examens  
de l'enseignement supérieur et de la VAE

Aix-en-Provence, le 14 mars 2024

Affaire suivie par :  
François PIZARD  
Tél : 04 42 91 72 04  
Mél : françois.pizard@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique PACA  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille  
Chancelier des universités

Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

à  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

**Vu l'arrêté du 15 février 2018** portant création et fixant les conditions de délivrance du Brevet de Technicien Supérieur « Management Hôtellerie Clientèle ».

**Objet** : Circulaire inter académique d'organisation du B.T.S Management en Hôtellerie et Restauration – Session 2024.

**Références** : Circulaire nationale d'organisation de l'académie de NANCY-METZ du 15 janvier 2024.

L'académie d'Aix-Marseille a été désignée comme académie pilote inter académique pour l'organisation de l'examen du BTS Management en Hôtellerie et Restauration – Session 2024.

## **I. RECOMMANDATIONS AUX CHEFS DE CENTRE POUR LES ÉPREUVES ECRITES MHR :**

### **A. DISPOSITIONS GENERALES :**

Les épreuves se dérouleront selon les recommandations générales mentionnées dans la circulaire nationale d'organisation, aux lieux et dates indiqués sur le calendrier joint.

Les étudiants qui disposent d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport expiré depuis moins de 5 ans peuvent présenter ce titre afin de prouver leur identité lors du passage d'un examen ou d'un concours.

Les centres d'épreuves impriment les listes d'affichage, d'émargement (épreuves écrites, orales et pratiques) et les étiquettes de tables via l'application CYCLADES.

Les candidats recevront une convocation par le gestionnaire des examens dans leur espace personnel Cyclades pour toutes les épreuves.

#### **1. La surveillance (cf BA n°269 du 28 janvier 2013)**

La surveillance est assurée sous la responsabilité du chef d'établissement du centre d'épreuves par le personnel enseignant. Il entre, en effet, dans les obligations de service des enseignants d'assurer la surveillance des examens (cf. point 6 charte nationale des examens 15 janvier 2007 BOEN n° 4 du 25 janvier 2007).

## 2. Accueil des candidats

Les candidats sont dirigés en ordre et rapidement vers les salles de composition. Ils occupent la table portant le numéro qui figure sur leur convocation.

Ils déposent cartables, téléphones mobiles, livres, cahiers et autres documents dans un emplacement réservé. L'accès des locaux est interdit à toute personne autre que les candidats ou le personnel de l'établissement ou de l'examen.

La loi du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics ne s'applique pas aux candidats qui viennent passer les épreuves d'un examen dans les locaux d'un établissement public d'enseignement.

Ceux-ci doivent toutefois se soumettre aux règles d'organisation de l'examen qui visent notamment à garantir le respect de l'ordre et de sécurité, à permettre la vérification de l'identité des candidats ou prévenir les risques en cas de fraudes. (cf circulaire ministérielle n°2004-084 du 18 mai 2004 – BOEN n°21 du 27 mai 2004).

## **B. CANDIDATS INSCRITS – CENTRES D'EXAMENS**

### **1. Candidats de l'Académie d'Aix-Marseille :**

Toutes les épreuves auront lieu au :

↳ **Lycée de l'Hôtellerie et de l'Alimentation**  
114, Avenue Zénatti - 13008 MARSEILLE

↳ **Lycée Paul Arène**  
13 avenue du stade – 04200 SISTERON :

Epreuves écrites : Candidats Alpes-de-Haute Provence

Centre épreuve orale Mercatique en HR (E4) :

- Candidats Vaucluse et Alpes-de-Haute Provence (Option A, B et C)

Centre épreuve pratique Conception et Production de Service en HR (E5) :

- Option A, B et C : Candidats Vaucluse et Alpes-de-Haute Provence.

### **2. Candidats de l'Académie de Nice :**

↳ **Lycée Technique Hôtelier Paul Augier** - 163, Boulevard René Cassin – 06200 NICE

Les candidats de l'académie de Nice présenteront les épreuves orales de langues au Lycée Hôtelier de Monaco.

### **3. Candidats de l'Académie de Monaco :**

↳ **Lycée Hôtelier de Monaco**

#### **4. Candidats du Var:**

Toutes les épreuves auront lieu au :

↳ **Lycée des Hôteliier Anne Sophie Pic** – Place Vatel – 83000 TOULON

#### **5. Candidats de l'Académie de Corse :**

Toutes les épreuves auront lieu au :

↳ **Lycée Fred Scamaroni** – Cité Montesoro – Rue de la 4<sup>ème</sup> DMM –  
20600 BASTIA

#### **6. Candidats de l'Académie de la Réunion :**

Toutes les épreuves auront lieu au :

↳ **Lycée Hôteliier « La Renaissance »** - Plateau Caillou – 97867 SAINT PAUL cedex

#### **7. Candidats de l'Académie de Mayotte :**

Toutes les épreuves auront lieu au :

↳ **Lycée Hôteliier de Kaweni** – 97600 Mamoudzou

### **C. REUNIONS ACADEMIQUES ECRITES**

Elles se dérouleront aux lycée HOTELIER de Marseille.

- Pilotage Production Services (E3-1) : 10 juin 10h00.
- Management Production Services (E3-3) : 10 juin 10h00.
- Conception et Production de services (E5) : 10 juin 10h00.

### **D. HARMONISATIONS FIN EPREUVES ECRITES**

Elles se feront en visio-conférence.

- Pilotage Production Services (E3-1) et Management Production Services (E3-3) : Conception et Production de services (E5) : 14 juin à l'issue des corrections.

### **E. CORRECTIONS DES EPREUVES ECRITES**

Pour rappel, la correction des épreuves écrites est dématérialisée sur l'application SANTORIN :

**E.1 : Culture générale et expression**

**E.2 : Langues vivantes étrangères 1 et 2.**

**E3.1 : Pilotage de la production des services en HR.**

DIEC / 3.03

Tél : 0442977204

Mél : françois.pizard@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye

13621 Aix en Provence

**E3.1 : Management de la production des services en HR.**  
**E5 : Conception et production des services en HR (Toutes options)**

La période de correction dématérialisée des épreuves professionnelles sera fixée dans l'arrêté.

**II. RECOMMANDATIONS AUX CHEFS DE CENTRE POUR LES EPREUVES ECRITES POUR LA DEMATERIALISATION :**

**A. CORRECTIONS DEMATERIALISEES DES EPREUVES COMMUNES**

**INFORMATION :**

Toutes les épreuves écrites communes et professionnelles des BTS (sauf exceptions) sont dématérialisées sur le logiciel SANTORIN et numérisées au sein même des centres épreuves.

**En conséquence :**

- un modèle de copie unique spécifique est utilisé pour ces épreuves: « CCYC ».
- les anciens modèles de copies « EN » ne devront pas être utilisés.
- l'organisation de cette dématérialisation (numérisation/corrections) fera l'objet de consignes spécifiques et de formation dispensées par notre service coordination.
- les copies des épreuves communes seront numérisées le soir même ou le lendemain de l'épreuve dans chaque centre épreuve du mardi 14 mai au vendredi 17 mai 2024, date buttoir.

**1. Consignes :**

La documentation fonctionnelle et technique relative à l'application Cyclades et au module Santorin est disponible sur l'espace Cyclades des établissements (en particulier dans la rubrique « accès à la documentation établissement » de la page d'accueil Cyclades).

L'ensemble des consignes relatives aux épreuves dématérialisées des services du BAC, BTS et ExaPro vous seront transmises dans un document unique, au mois d'avril prochain.

**2. Journées banalisées :**

Afin d'assurer au mieux l'organisation de ces corrections, les enseignants désignés pour ces missions de correction bénéficieront, en accord avec le corps d'inspection et la Diec de quatre demi-journées dédiées à la correction entre le 3 juin et le 7 juin 2024 :

- **Concernant les épreuves communes :** le choix des dates des deux journées banalisées sera laissé à l'appréciation du chef d'établissement en collaboration avec l'enseignant convoqué sur la mission de correction.
- **Concernant les épreuves professionnelles :** l'organisation de ce dispositif sera à la charge de chaque établissement.

Le serveur SANTORIN des corrections sera ouvert du mercredi 22 mai au dimanche 09 juin 2024.

3. Calendrier et modalités d'organisation des corrections dématérialisées des épreuves communes :

<b>Épreuves et date</b>	<b>Réunion d'entente académique (concernant les enseignants coordonnateurs)</b>	<b>Dates des corrections</b>	<b>Jours banalisés (2 journées)</b>
<b>Culture économique, juridique et managériale</b>  Mardi 14 mai 2024 après-midi	<b>03 juin 2024 – Visio (10h-12h)</b>	<b>Corrections du 3 juin au 5 juin 2024</b>	<b>Période du lundi 3 juin au vendredi 7 juin</b>
<b>Économie - droit*</b> (selon spécialités*)  Mardi 14 mai 2024 Après-midi		<b>Corrections du 22 mai au 9 juin 2024</b>	<b>Période du lundi 3 juin au vendredi 7 juin</b>
<b>Mathématiques*</b>  Mardi 14 mai 2024 après-midi		<b>Corrections du 22 mai au 9 juin 2024</b>	<b>Période du lundi 3 juin au vendredi 7 juin</b>
<b>Culture générale et expression</b>  Mercredi 15 mai 2024 après-midi	<b>31 mai 2024 - Visio (10h-12h)</b>	<b>Corrections du 22 mai au 9 juin 2024</b>	<b>Période du lundi 3 juin au vendredi 7 juin</b>
<b>Management des entreprises</b>  Jeudi 16 mai 2024 Après-midi		<b>Corrections du 22 mai au 9 juin 2024</b>	<b>Période du lundi 3 juin au vendredi 7 juin</b>

Les établissements n'ayant pas été livrés en copies dématérialisées, merci de vous rapprocher du service papeterie du Rectorat: [diec.papeterie@ac-aix-marseille.fr](mailto:diec.papeterie@ac-aix-marseille.fr).

### III. DEROULEMENT DES EPREUVES PROFESSIONNELLES :

#### A. DOSSIER PROJET D'ENTREPRISE ET DOSSIER DE STAGE

Les candidats devront déposer, dans leur centre d'épreuve leur dossier de Projet d'entrepreneuriat (E3.2) (candidats sous forme ponctuelle uniquement) et leur dossier de stage (Deuxième partie de l'épreuve E5) en trois exemplaires, **au plus tard pour le vendredi 12 avril 2024. :**

Une commission de vérification des dossiers se réunira dans chaque centre d'épreuves orales à partir **du 15 avril 2024**. Cette réunion se tiendra sous l'autorité du chef de centre qui se chargera de convoquer les membres de la commission

Le dossier est constitué des documents VIII.2, VIII.3, et VIII.4 dans les Annexes de la Circulaire Nationale d'organisation (en ligne sur le site de l'académie d'Aix-Marseille).

#### B. LIVRETS SCOLAIRES

Les livrets scolaires sont disponibles sur la note aux recteurs en annexe 1.3et 1.4.

Ils (y compris les candidats CNED) devront être transmis au plus tard pour **le 30 mai 2024** au Lycée de l'Hôtellerie et de l'Alimentation de Marseille

- 114, Avenue Zénatti - 13008 MARSEILLE. Pour rappel depuis la session 2015, les livrets scolaires sont édités par les établissements conformément au modèle fourni en annexe de la circulaire nationale

#### C. EPREUVE E5 – CONCEPTION PRODUCTION SERVICE

Note aux candidats : Pour les candidats présentant les épreuves pratiques de l'option C, il est recommandé de se munir d'un déjeuner.

#### D. EPREUVE DOSSIER ENTREPREUNARIAT

Remontée des notes CCF : Une réunion d'harmonisation se déroulera **le 11 juin à 13h00 au Lycée Hôtelier de Marseille**, les notes devront être communiquées par mail à Madame Wurster, IA-IPR (Monsieur Pizard en copie) au plus tard **le 30 mai**.

[wurster.veronique@ac-aix-marseille.fr](mailto:wurster.veronique@ac-aix-marseille.fr)

[francois.pizard@ac-aix-marseille.fr](mailto:francois.pizard@ac-aix-marseille.fr)

#### E. DELIBERATION

Les délibérations du jury auront lieu au Lycée de l'Hôtellerie et de l'Alimentation de Marseille, **le vendredi 28 juin 2024 à 10 h 00**.

#### F. RELEVÉS DE NOTES ET DIPLOMES

Les relevés de notes ainsi que les copies des épreuves écrites dématérialisées seront disponibles dans les comptes candidats Cyclades. Les diplômes seront édités au mois d'octobre, ils seront remis aux établissements d'origine du candidat. Pour les candidats non scolaires, ils seront expédiés à l'adresse postale du candidat.

## G. EPREUVES DE CONTROLE

Après délibération du jury, les candidats qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 8/20 et inférieure à 10/20 et une moyenne aux épreuves du domaine professionnel au moins égal à 10/20 sont autorisés à se présenter aux épreuves de contrôle :

- **U1 A- Culture générale et expression,**
- **U1 B –Expression et communication en langue vivante**

Les épreuves de rattrapage consisteront en deux interrogations orales portant sur les compétences du domaine général, au choix du candidat. Chacune de ces interrogations sera notée sur 20.

A l'issue des interrogations, les candidats ayant obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20 seront admis, après prise en compte de la meilleure note obtenue entre les épreuves du 1<sup>er</sup> groupe et celles du rattrapage.

Les épreuves orales de rattrapage se dérouleront **le 03 juillet** en fonction des résultats du 1<sup>er</sup> groupe et de l'origine des candidats.

Le jury de délibération du 2<sup>nd</sup> groupe se tiendra sous la présidence de Mme Wurster- IA-IPR **le 04 juillet 2024 à 10h00** en présentiel.

## H. ETATS DE FRAIS DE JURY – Application IMAG'IN

Les missions d'interrogation et de correction sont saisies par internet (application informatique IMAG'IN : système d'Information Mission Affectation par la Gestion des intervenants Examens).

A l'issue des corrections et des interrogations, les examinateurs doivent donc, valider rapidement via l'application IMAG'IN (portail sécurisé) leurs états de frais de jury (rémunération et frais de déplacement) à l'adresse : [www.ac-aix-marseille.fr/imagin](http://www.ac-aix-marseille.fr/imagin)

Les justificatifs liés aux déplacements (facture hébergement, billets de transport, bons de transport) devront être adressés obligatoirement au Rectorat d'Aix-Marseille DIEC BTS SIO Place Lucien Paye 13621 Aix en Provence à l'attention de François Pizard.

Je vous remercie de votre précieuse contribution au bon déroulement des examens de la présente session.

Pour le recteur et par délégation  
La cheffe de bureau des examens supérieurs- Vae



Mélanie NOISEAU